

# Répondez aux exigences d'hygiène avec la marque NF Abattants de WC



**Solidité, robustesse, facilité de nettoyage, c'est la demande des consommateurs, pour qui l'hygiène et la fonctionnalité sont des préoccupations de chaque instant.**

**Utiliser un abattant de WC certifié NF c'est :**

- ▣ l'assurance de répondre aux attentes des clients,**
- ▣ la garantie d'utiliser un produit fabriqué dans un matériau qui ne s'encrasse pas, dont les vis de fixation ne rouillent pas, adapté à la forme de la cuvette, interchangeable et qui pourra être installé facilement et solidement.**

**La marque NF s'applique aux abattants quel que soit le matériau et le type de cuvette.**

# Une abattant certifié NF signifie qu'il a fait l'objet de contrôles rigoureux par le CSTB

## Ils concernent :

- ➔ **La qualité des matériaux utilisés :** résistance à l'humidité et à la corrosion, facilité de nettoyage.
- ➔ **L'adaptabilité :** les abattants doivent pouvoir s'adapter, se fixer et tenir aisément en position ouverte sur les cuvettes standards.
- ➔ **La solidité :** chaque abattant doit subir sans détérioration un essai de 30 000 chutes brutales sur la cuvette ainsi qu'un essai représentant 30 000 utilisations sous une charge de 75 kg.

La marque NF Abattants de WC est délivrée sur la base d'un référentiel constitué des :

- ➔ normes françaises, européennes ou internationales élaborées en concertation avec les fabricants, les utilisateurs, les distributeurs, les associations de consommateurs, les laboratoires et les pouvoirs publics,
- ➔ spécifications complémentaires concernant le produit, l'organisation qualité de l'entreprise et le service.

Par ses évaluations et ses certifications, le CSTB garantit la qualité des produits et composants de construction.



**La marque NF  
Abattants de WC,  
c'est la garantie...**

**... parce que  
c'est un engagement**

### **pour l'installateur**

- **de faire la différence** entre deux produits apparemment identiques, pour un choix objectif, clair et transparent,
- **de mieux prescrire** en recommandant des produits de qualité,
- **de mieux sélectionner** des produits,
- **d'une intervention** plus facile au montage.

### **par l'industriel**

- **de maintenir la qualité de ses produits dans le temps** en mettant en place un système d'assurance qualité tout au long de la chaîne de production avec les moyens nécessaires pour contrôler sa qualité (laboratoire d'essai...),
- **de fournir une documentation complète** avec les données techniques indispensables, ainsi que les éventuelles précautions d'emploi,
- **de fournir une documentation complète** avec les données techniques indispensables, ainsi que les éventuelles précautions d'emploi.

### **pour le consommateur**

- **de choisir un produit de qualité** répondant parfaitement à sa fonction et lui garantissant les performances annoncées.

### **par le certificateur**

- **de vérifier la conformité** des caractéristiques certifiées,
- **de réévaluer périodiquement** ces caractéristiques, notamment en fonction de l'évolution du produit.



# Comment obtenir et conserver la certification

## La procédure d'obtention et de maintien du certificat est bien codifiée

→ **l'évaluation du produit** et du niveau de qualité du fabricant se fait au travers de l'instruction du certificat qui s'appuie sur des normes et des spécifications complémentaires. Elle comprend systématiquement des essais,

→ **la vérification périodique du produit** et du système de contrôle de production du fabricant repose sur une visite annuelle réalisée par des auditeurs-inspecteurs qualifiés par le CSTB,

→ **des prélèvements de produits** sont réalisés en usine pour essais au laboratoire du CSTB.

Au terme de ces contrôles, le fabricant obtient le certificat lui donnant le droit d'apposer la marque NF sur ses produits certifiés. Le droit d'usage de cette marque est réexaminé tous les ans par un comité d'évaluation.



### Le logo NF

Apposé sur un produit ou sur son emballage, il signifie que ce produit répond à des caractéristiques (dimension, sécurité, résistance, aptitude à l'usage...) fixées par les normes françaises et européennes en vigueur.

### CSTB

Centre de recherche, de consultance et d'évaluation, le CSTB développe la marque CSTBat destinée à identifier et à garantir les produits innovants et de qualité. Par ses certifications, Avis Techniques et ATEX, il assure le sérieux scientifique et technique de l'innovation.

### AFNOR Certification

AFNOR Certification est la filiale du groupe AFNOR chargée de gérer et de développer la marque NF. Elle offre une large gamme de prestations en matière de certification de produits, de services, de systèmes et de personnel. La marque NF, avec ses 250 applications, représente 75% des certifications de produits et de service en France. Pour délivrer la marque NF, AFNOR Certification s'appuie sur un réseau d'organismes reconnus.

## HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENTS SANITAIRES

84, avenue Jean Jaurès – Champs sur Marne – BP 02  
F-77421 Marne la Vallée Cédex 2 – Tél. : (33) 01 64 68 82 86 – Fax : (33)01 64 68 84 44



PARIS - MARNE LA VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

4, avenue du Recteur Poincaré – F-75782 Paris Cedex 16  
Tél. : (33) 01 40 50 28 28 – Fax : (33) 01 45 25 61 51 – [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)